

Clermont-Ferrand, le 22 mai 2020

aux Curés, Modérateurs, Administrateurs
aux Coordinatrices paroissiales

Chers amis,

Le Service National de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle (SNPLS) a fait paraître, mercredi 20 mai, un document intitulé *Dispositions pratiques en vue de la reprise des célébrations liturgiques*. Il s'agit, pour l'instant, d'un ensemble de « Propositions » formulées par la CEF et adressées au Ministère de l'Intérieur, dans l'attente de son accord, et en vue de la « reprise » dont l'échéance n'est pas fixée.

Nous n'avons pas encore la possibilité de reprendre le culte public (célébration de l'eucharistie et des autres sacrements) de manière habituelle. Tout dépendra de l'évaluation des premières semaines de déconfinement, que le Gouvernement effectuera dans les prochains jours, ainsi que des dispositions que prendra le Premier Ministre en réponse aux injonctions du Conseil d'État.

Certaines mesures présentées dans ce document reconduisent celles qui ont déjà été indiquées par le Vicaire général dans une précédente circulaire. D'autres mesures, nouvelles, conformes à ces *Dispositions pratiques*, seront très probablement adoptées. Il n'est donc pas trop tôt pour les annoncer. En les publiant ce jour, nous laissons aux paroisses le temps de s'organiser : ces mesures, en effet, mobiliseront des moyens humains et matériels importants. Il est raisonnable d'anticiper leur mise en oeuvre.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information, et de faire en sorte que ces préconisations soient mises en oeuvre pour une reprise, le moment venu, du culte public dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Si de nouvelles dispositions sont publiées dans les prochains jours, elles vous seront communiquées sans retard.

Je vous assure de ma prière et de mon dévouement.



+ François KALIST

Archevêque de Clermont